



Mutualiser nos forces,
assurer l'avenir

**RDV
AU TOP DE LA MEP
novembre 2025
MMA
Selfcare Vie**

Contenu exclusivement à usage interne - Ne pas diffuser aux clients



Sommaire

1

Trajectoire projet
2025

2

MEP de
novembre 2025

3

L'application
mobile

4

Les chiffres clés

5

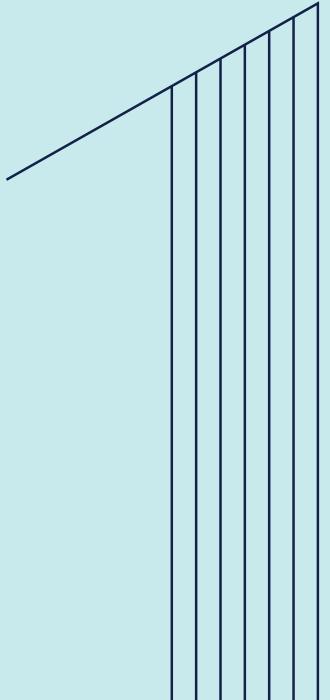
Les outils à
disposition

6

L'info en +
. Evolution des seuils
rachats au 1/01/2026
. Les cas
d'inéligibilités

7

Annexes



Trajectoire projet 2025

Trajectoire projet 2025



R16 - MARS



IV lot 1 - Seuil de déclenchement

DDC

- Abaissement des seuils de déclenchement du DDC : 2 500€ à l'acte et 4 000€ en année glissante (VU);

Défense de portefeuille RT/RP

- Volet pédagogique visant à sensibiliser les clients sur l'impact des rachats

Transverse

- Pilotage parcours
- MCO et évolutions

Mars

Juin

Sept

Nov

R17 - JUIN



Accompagnement et pédagogie des UC lot 2

- Création d'une fiche UC synthétique pour les contrats multisupports

IV lot 1 : Qualifiant ESG

- Enrichissement parcours et supports (🌿)

Activé le
7 juillet

KYC : Remédiation données Vie

- Parcours de collecte des données revenus & patrimoine
- RGAA : RAF : LOT 1 & 2

Transverse

- Pilotage parcours
- MCO et évolutions

R18 - SEPTEMBRE



RGAA Lot 3

- Image & couleurs

Transverse

- Pilotage parcours
- MCO et évolutions

R19 - NOVEMBRE



IV lot 2 : GPH

- Enrichissement des parcours avec 2 nouvelles GPH sur le PER

Transverse

- Pilotage parcours
- MCO et évolutions



MEP de novembre 2025

Fonctionnalités livrées

Fonctionnalités livrées en novembre



MEP novembre 2025

Quels bénéfices pour mon client ?

Enrichissement des parcours avec 2 nouvelles GPH sur le PER

Amélioration continue :

- **Évolution sur les parcours VU/VA lors d'un choix de répartition iso épargne actuelle, si un support est inéligible à l'acte (ex : SAF).**
- **Consultation contrat prévoyance : prise en compte de la revalorisation annuelle liée à l'indice prévu au contrat, du montant garanti.**

Investir sur un support plus durable, non coté répondant aux critères ESG (Loi Industrie verte).



Le client auparavant bloqué du fait d'un parcours qui force la répartition à 100% sur son €, pourra désormais ajouter un support sur lequel il pourra investir s'il souhaite diversifier son épargne.



Le client visualisera le montant garanti de son contrat et bénéficiera ainsi d'une information fiable, conforme et à jour, en cohérence avec les engagements contractuels.



Industrie verte et Gestion Pilotée Horizon



- Contexte

Aujourd'hui, sur les contrats PER, les clients peuvent mettre en place deux types de GPH :

- Gestion Profil Equilibre
- Gestion Profil Offensif

Ces GPH sont constituées des **support Euros + fonds Covéa offensif**.

Pour répondre aux obligations de la loi Industrie verte, deux nouvelles GPH sont créées :

- Gestion Horizon Equilibrée
- Gestion Horizon Dynamique

Ces GPH intègrent l'UC non cotée Eltif et sont donc composées des **support Euros + Covéa Solution Eltif 2**.

La différence entre les deux types de GPH qu'elles soient anciennes ou nouvelles, se situe au niveau de leur grille de sécurisation en fonction de l'horizon retraite.

- **Covéa Solution Eltif 2 :**

Elle est uniquement accessible **sur les produits PER** (pas sur les produits d'assurance vie).

Elle n'est **pas disponible en gestion libre**. Le client peut donc investir sur cette UC **uniquement en souscrivant une nouvelle GPH**.

Post MEP : les règles anciennes/nouvelles GPH

Anciennes GPH

- . Gestion Profil Equilibre
- . Gestion Profil Offensif

Les anciennes GPH en place sur les contrats PER restent actives, à l'identique.

-> Si mon client a une ancienne GPH en place sur son contrat, il peut la conserver et effectuer des versements sur celle-ci.

Les anciennes GPH ne sont plus commercialisées, il n'est donc plus possible de mettre en place une ancienne GPH.

Nouvelles GPH

- . Gestion Horizon Equilibré
- . Gestion Horizon Dynamique

La mise en place de GPH se fait uniquement avec les nouvelles GPH.

Si mon client détient une ancienne GPH sur un compartiment et souhaite souscrire à une nouvelle GPH sur ce même compartiment, il doit se rendre en agence ou contacter son conseiller financier. Tous les fonds de l'ancienne GPH bascule alors sur la nouvelle.

Anciennes GPH

Nouvelles GPH

La mise en place d'une nouvelle GPH est possible sur l'ensemble des compartiments du PER mais la cohabitation de 2 GPH différentes sur un même compartiment est impossible.

-> Mon client peut conserver son ancienne GPH sur le compartiment 1 et mettre en place une nouvelle GPH sur son compartiment 2.

La GPH est éligible à la gestion mixte

-> Mon client peut investir sur la GPH en place sur son contrat (ancienne ou nouvelle) ainsi que sur d'autres supports. Il réalisera un versement sur sa GPH puis un autre sur le/les supports de son choix.

Les impacts sur la consultation



Affichage du nom et des composantes de la nouvelle ou de l'ancienne GPH active sur le compartiment du PER

Anciennes
GPH

Tableau récapitulatif

	Date d'acquisition	Nombre d'Unités de Compte	Part du support	Valeur de l'Unité de Compte	Date de la valeur	Performance du support
€ - Horizon Covéa Profil Equilibre	04/11/2021	69.4712	6,12 %	14,09 €	17/07/2026	1,59 %
Support en euros			31,80 %		28/07/2026	

Mes supports

UC - Horizon Covéa Profil Equilibre
Date de la valeur 28/07/2026

MONTANT	978,85 €
PART	6,12 %

Le pack est une combinaison de supports qui associe un support en euros avec des supports en unités de compte.

Vous pouvez consulter le détail des supports en unités de compte dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Nouvelles
GPH

Répartition de mon contrat

53,56 %
Euros (€)
Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital supporté par l'adhérent.

Mes supports

€ - Horizon Dynamique
Date de la valeur 28/07/2026

MONTANT	6 058,35 €
PART	53,56 %

Le pack est une combinaison de supports qui associe un support en euros avec des supports en unités de compte.

Vous pouvez consulter le détail des supports en unités de compte dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Tableau récapitulatif

	Date d'acquisition	Nombre d'Unités de Compte	Part du support	Valeur de l'Unité de Compte	Date de la valeur	Performance du support
€ - Horizon Dynamique	19/05/2026		53,56 %		28/07/2026	
UC - Horizon Dynamique			46,44 %		28/07/2026	
Covéa Solution ELTIF AC	20/05/2026	44,6421	46,44 %	117,65 €	17/07/2026	4,19 %

➤ Découvrez les supports en unités de compte disponibles au sein de votre contrat.

11 310,49 €

21/11/2025

Les impacts sur le catalogue UC



Intégration des nouvelles GPH

Seuls les clients qui ont souscrit une GPH peuvent accéder à la fiche du pack.

Nouvelles GPH

4 Covéa Terra A Performances passées 1 an 3 ans 5 ans +0,09 % Voir +

Les supports immobiliers

2 BNP Paribas Diversipierre P Performances passées 1 an 3 ans 5 ans +1,77 % Voir +

Les supports Pack

SP Horizon Dynamique Support euros : 54% Covéa Solution ELTIF AC : 46% Performances passées 1 an 3 ans 5 ans +1,10 % Montant détenu : 11310,49 € (Part 100,00 %) Voir +

Les autres supports >

Réaliser une opération

Support Horizon Dynamique Le support pack se décompose en deux supports

Support euros : 54% du support Horizon Dynamique

Covéa Solution ELTIF AC : 46% du support Horizon Dynamique FR0014010344 ⓘ

Indicateurs du support

Niveau de risque ⓘ	Horizon de placement minimum recommandé ⓘ	Classe d'actif ⓘ	Critères ESG ⓘ
6/7	10 ans	Supports Mixtes	

Performances passées

Depuis le début de l'année ⓘ	Depuis 1 an	Depuis 3 ans	Depuis 5 ans
+ 0,5%	+ 1,1%	+ 2,2%	+ 3,3%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Évolution du support

Vous pourrez bientôt consulter ici l'évolution de votre support.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Dans ces documents se trouvent un ensemble d'informations détaillant le fonctionnement et les contenus du support.

La mise en place d'une GPH :

- s'effectue sur les actes de versement ponctuel ou automatique
- déclenche le DDC.

Comportement actuel

Intégration des graphiques d'évolution de la répartition des formules Gestion à Horizon

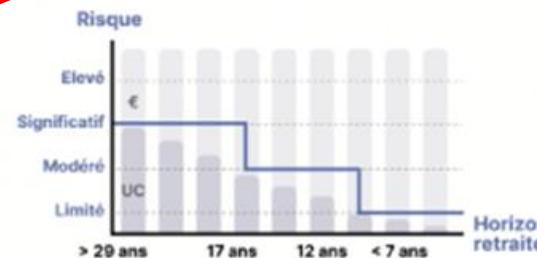
Nouveau

Saisie de ma demande

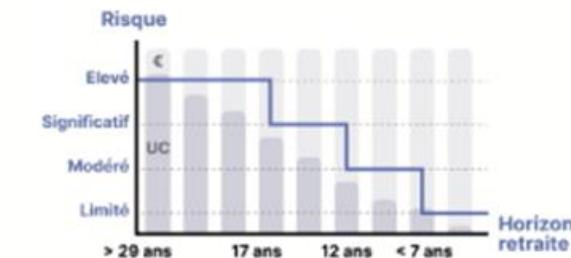
Les formules Gestion Horizon

Chaque semestre, l'Assureur effectue un arbitrage automatique et sans frais entre votre support en euro et le support de la formule Gestion Horizon COVEA, vous permettant de passer progressivement d'un profil de placement équilibré ou dynamique à un profil de placement sécurisé à la date d'horizon retraite.

Exemple d'évolution de la répartition de la formule Horizon Equilibré



Exemple d'évolution de la répartition de la formule Horizon Dynamique



Répartition actuelle correspondant à mon profil et mon horizon retraite



Choisissez une formule Gestion Horizon

Horizon Equilibré

Accédez à la fiche pratique

SP Horizon Equilibré ➤

Horizon Dynamique

Accédez à la fiche pratique

SP Horizon Dynamique ➤

Impact versement ponctuel ou automatique sur un contrat avec une nouvelle ou ancienne GPH

Versement effectué sur la GPH détenue (ancienne ou nouvelle)

Comportement actuel

Si DDC incohérent avec la GPH détenue, renvoi vers le conseiller

Comportement actuel

Evolution du wording sur la partie du choix de répartition

Nouveau

Comment souhaitez-vous répartir votre versement ?

Répartir avec la gestion horizon.
Selon mon âge estimé de départ à la retraite.

85,00 % Euros (€) 15,00 % Unités de compte (UC)

Répartir mon versement différemment de la gestion à horizon qui m'est conseillée.
Une répartition de mon versement différente à celle actuelle de mon contrat est susceptible de ne pas être adaptée à mes exigences et besoins.

Votre demande ne correspond pas à votre profil

Nous avons détecté une incohérence entre vos réponses au devoir de conseil et les caractéristiques de la Gestion Horizon choisie dans le cadre de votre contrat. Pour finaliser votre opération, vous devez contacter votre conseiller

Contacter un conseiller

Retour

Groupe Covéa Documentation produits Assistance et sinistre Accès

Comment souhaitez-vous répartir votre versement ? *

* Obligatoire

Répartir avec la gestion horizon.
Selon mon âge estimé de départ à la retraite.

91,02 % Euros (€) 8,98 % Unités de compte (UC)

Répartir mon versement différemment de la gestion à horizon qui m'est conseillée.
Cette répartition différente est susceptible de ne pas être adaptée à mes exigences et besoins.

Continuer

DOP versement ponctuel et programmé

- § Décision contraire
- § Gestion à Horizon
- § Signature

DOP d'arbitrage

- § Décision contraire
- § Signature

Amélioration parcours versement ponctuel/automatique



Irritant client : la répartition du versement est KO lors du choix de la répartition actuelle de l'épargne.

Sur les actes de versement (VU et VA) sans DDC, le client peut choisir d'effectuer sa répartition iso à son épargne actuelle.

Cependant, si un support n'est pas éligible à l'acte ex : SAF, le parcours force une répartition à 100% sur le support euro. Le client ne peut faire aucune modification et ne peut que verser à 100 % sur son support euros. **1**

Répartition actuelle du contrat

73,02 %
Euros (€) 26,98 %
Unités de compte (UC)

Répartition de votre versement
La répartition proposée est identique à la répartition actuelle de votre contrat.

Je souhaite répartir mon versement conformément à la répartition actuelle de mon contrat
 Je souhaite répartir mon versement différemment de la répartition actuelle de mon contrat. J'assume la responsabilité de ce choix qui pourrait ne pas être adapté à mes exigences et mes besoins.

Pour tout accompagnement, merci de vous rapprocher de votre conseiller

Comprendre l'indicateur de risque des supports en unités de compte ⓘ
L'indicateur de risque, noté de 1 à 7, se retrouve devant chaque support en unités de compte.

1 2 3 4 5 6 7
Risque le plus faible Risque le plus élevé

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital supporté par l'adhérent. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Support en euros 73,02 % ⓘ
€ Support en euros 100 % 300 €

Supports en Unités de Compte (UC) ⓘ
MMA ITINÉRAIRES MAI 2021 Non éligible ⓘ
Restant à répartir : 0 % Restant à répartir : 0 €

Amélioration parcours versement ponctuel/automatique



Irritant client : la répartition du versement est KO lors du choix de la répartition actuelle de l'épargne.



Amélioration livrée :

Le client dispose d'une allocation type 73,02 % euro / 26,98% UC inéligible, le parcours doit :

- ① conserver les 73,02 % sur le support euro (champ grisé et non modifiable),
 - ② lui proposer d'ajouter un nouveau support UC pour compléter les 26,98 % manquants,
- déclencher un DDC si un nouveau support est ajouté.

Répartition actuelle du contrat

73,02 %	26,98 %
Euros (€)	Unités de compte (UC)

Répartition de votre versement
La répartition proposée est identique à la répartition actuelle de votre contrat.

Je souhaite répartir mon versement conformément à la répartition actuelle de mon contrat

Je souhaite répartir mon versement différemment de la répartition actuelle de mon contrat. J'assume la responsabilité de ce choix qui pourrait ne pas être adapté à mes exigences et mes besoins.

Pour tout accompagnement, merci de vous rapprocher de votre conseiller

Comprendre l'indicateur de risque des supports en unités de compte ⓘ
L'indicateur de risque, noté de 1 à 7, se retrouve devant chaque support en unités de compte.



1 2 3 4 5 6 7

Risque le plus faible Risque le plus élevé

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital supporté par l'adhérent. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Support en euros 73,02 % ⓘ

€	Support en euros	73,02 %	219,06 €
---	------------------	---------	----------

Supports en Unités de Compte (UC) ⓘ

MMA ITINERAIRES MAI 2021	Non éligible ⓘ
--------------------------	----------------

Ajouter un Support

Restant à répartir : 26,98 %	Restant à répartir : 80,94 €
------------------------------	------------------------------

Amélioration Consultation contrat prévoyance



Irritant client :

Le montant garanti affiché dans les contrats Prévoyance MMA Capital Décès ne prend pas en compte la revalorisation annuelle liée à un indice. Cela entraîne une sous-estimation du montant réel garanti, ce qui peut induire en erreur les utilisateurs lors de la consultation des contrats.



Amélioration livrée :

Lors de la consultation des contrats Capital Décès, le montant garanti affiché est revalorisé, en intégrant automatiquement la revalorisation annuelle selon l'indice prévu au contrat. Cela permet de garantir une information fiable, conforme et à jour, en cohérence avec les engagements contractuels. ①

Contrat Prévoyance N°143458400
Capital Décès MMA - Assurance Temporaire Décès

Mon contrat Mes prélèvements Mes documents

Contrat n°	143458400	Capital garanti ⓘ Au 20/08/2025	80 000 €
Prochain prélèvement Le 05/09/2025	+ 125,95 € dont frais de prélèvement	Date d'effet	22/08/2016

Pour épargner sans y penser, optez pour le versement régulier en investissant de manière progressive une même somme d'argent. **Découvrir**

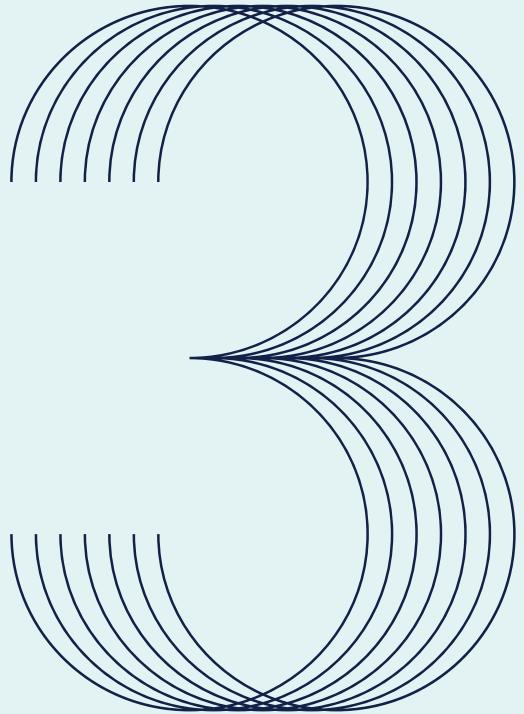
Mes bénéficiaires en cas de décès

Les informations des bénéficiaires ne sont pas encore accessibles en ligne. Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller.

Mes garanties

Envie de concrétiser vos projets ? Vous souhaitez estimer vos droits retraite ?

21/11/2025 VED



L'application mobile

L'application mobile



Sur l'app'MMA les clients retrouvent tous leurs contrats, garanties, services, assistance MMA et bien entendu **tous les parcours vie pour une consultation simple de leurs contrats et une gestion pratique de leur épargne.**

MMA | Septembre 2025

Pilotage des applications MMA

Cloud Premières installations

Période	Depuis le lancement	Depuis Janv 2025	Sept 2025
Nombre total d'installations	331 825	124 133	15 005
dont Android	179 886	68 069	8 274
dont iOS (extrapolation opt-all)	151 939	56 064	6 731

Cycle Objectif

350 000
objectif total à fin 2025

142 308
objectif annuel 2025

87%
de l'objectif annuel

Tous les actes selfcare sont disponibles sur l'app'MMA avec les mêmes règles, pour les contrats mono et multisupports (éligibles au selfcare).

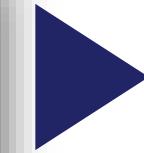
Retrouvez l'ensemble des actes sur l'appli dans la boîte à outils Tous Influenceurs.



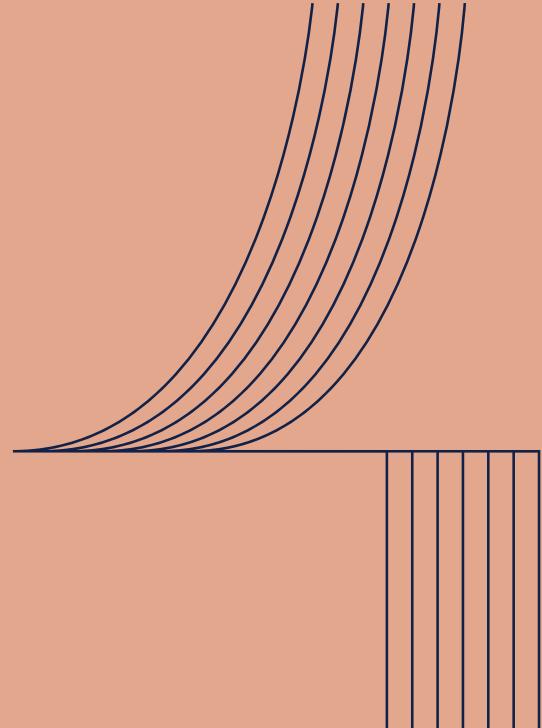
Cartographie Selfcare Vie MMA

Actes Selfcare disponibles	Supports	Seuils de l'acte	Application du DDC	Moyens de paiement
Versement ponctuel (VP)	MMA.fr Application MMA	50 000€ par acte et 99 999€ sur 1 année glissante	Nouveau seuil ! 2 500 € inclus à l'acte OU 4 000 € sur l'année glissante	RIB (prélèvement) OU CB jusqu'à 4 999 €
Versement régulier (VA)	MMA.fr Application MMA	99 999 € sur 1 année glissante	Dès 1€	RIB (prélèvement)
Rachat partiel	MMA.fr Application MMA	50 000€ par acte et 60 000€ sur une année civile et 5 actes maximum sur une année civile	NA	RIB (virement) OU chèque seulement si pas de RIB enregistré
Rachat total	MMA.fr Application MMA	5 000 €	NA	RIB (virement) OU chèque seulement si pas de RIB enregistré
Arbitrage	MMA.fr Application MMA	50 000€ sur 1 année glissante	Dès 1€	NA
Ajout de compte bancaire	MMA.fr Application MMA	NA	NA	NA

L'application mobile en vidéo



Cliquez
sur
l'image
pour
lancer la
vidéo.



Les chiffres clés

Chiffres clés à fin septembre



BILAN POSITIF À FIN SEPTEMBRE, AVEC UNE HAUSSE DE LA COLLECTE SIGNIFICATIVE. LA PROGRESSION DES ACTES EST PLUS TIMIDE.



10 240 (+ 6 %*) actes réalisés à fin septembre 2025

CA 7 774 600 € (+ 22 %*) collectés à fin septembre 2025

Part des actes réalisés en selfcare à fin septembre 2025 :



7,9 %

Versement
Supplémentaire
+ 1 point *



16,4 %

Rachat
+ 1,6 point *



5,1 %

Arbitrage
- 1,5 point *



1,7 %

Versement
Programmé
+ 0,3 point *

Total périmètre selfcare fin septembre 2025



10,9 %
+ 0,3 point *

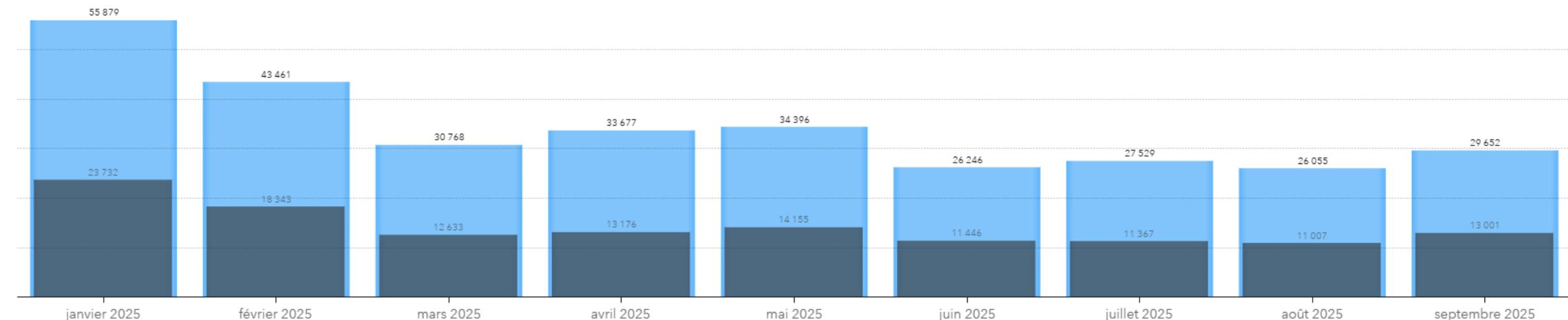
La consultation contrat à fin septembre



16 %

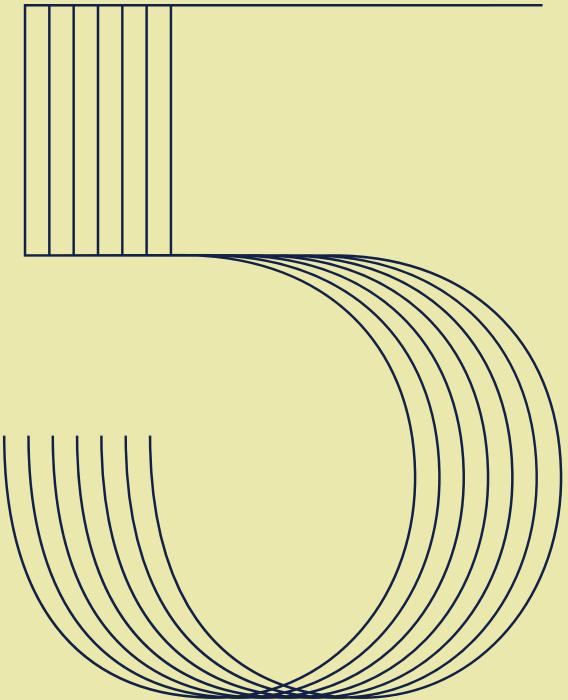
des clients épargne et retraite se
sont connectés à leur contrat vie.

< Actes Consultations >



Consultations uniques : nombre de clients uniques ayant réalisé une consultation.

Consultations cumulées : total des consultations.



**Les outils à votre
disposition**

Tous les parcours en vidéo

The screenshot shows a YouTube channel page for "Selfcare Vie - MMA". The channel has 16 videos and 1000 views, last updated on June 6. It features a banner for "VOTRE ESPACE CLIENT PARTOUT 24/24H 7/7J!" and a "Trier" button. Below the channel info, there are two main buttons: "Tout lire" and "Aléatoire". A note says "Aucune description". The channel has no favorited videos.

= Trier

- = 

MMA Episode 1 - Consultation du contrat
Selfcare Vie • 172 vues • il y a 2 ans
3:09
- = 

MMA Episode 2 - Versement simple
Selfcare Vie • 142 vues • il y a 2 ans
3:52
- = 

MMA Episode 3 - Versement Automatique
Selfcare Vie • 63 vues • il y a 2 ans
2:30
- = 

MMA Episode 4 - Arrêt de Versement Auton
Selfcare Vie • 29 vues • il y a 2 ans
1:11
- = 

MMA Episode 5 - Ajout de Supports
Selfcare Vie • 35 vues • il y a 2 ans
2:57



La chaîne Selfcare Vie - MMA

copier coller l'URL sur Chrome

<https://youtube.com/playlist?list=PLRwAb6MBHv1CSHKCaDSk7j3PDnImtyN>



Pour un accès rapide, ne pas hésiter à la mettre dans vos favoris !



Votre contact Change Selfcare :
marie-valentine.masquelier@gmf.fr

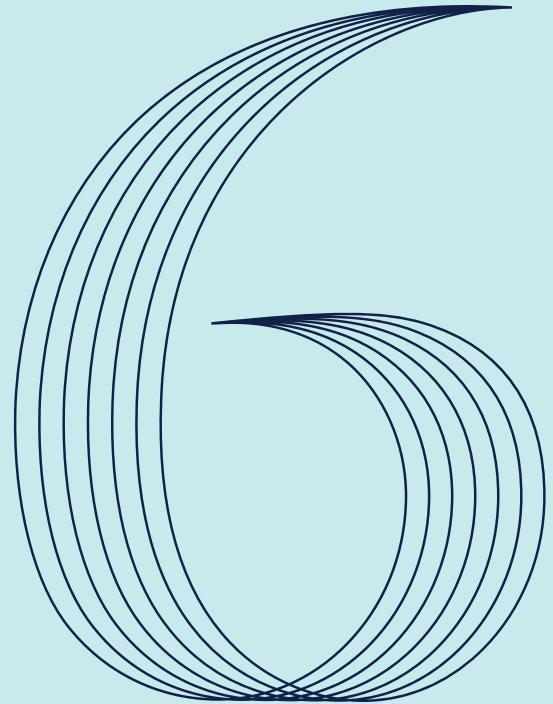
Les outils à votre disposition

Mini-sites <https://tousinfluenceursvie.fr/mma/>

News Letter

Guideline

Vidéo pas à pas client



L'info en +

- . Evolution des seuils des rachats au 1^{er} janvier 2026
- . Les cas d'inéligibilités

Evolution des seuils de rachats au 1^{er} janvier 2026



Objectifs : préserver la collecte nette



Au 1^{er} janvier 2026

Seuil rachat partiel

Contrats mono et multisupports :

5 000 € par acte et 20 000 € en cumul sur une année glissante

Seuil rachat total

Contrats mono et multisupports :

Arrêt de la fonctionnalité

Jusqu'au 31.12.2025

Seuil rachat partiel

Contrats mono et multisupports :

20 000 € par acte et 60 000€ en cumul sur une année civile

Seuil rachat total :

Contrats mono et multisupports :

5 000 €

Les cas d'inéligibilités les plus fréquents à fin octobre



Selon la situation du client et celle de son contrat, **l'accès au parcours acte n'est pas toujours possible.**

Si le client est inéligible il est bloqué en amont du parcours, **une pop in s'affiche pour l'informer de sa situation.**

!
Vous ne pouvez pas réaliser votre opération en ligne.

Top 5 des cas d'inéligibilités pour les contrats mono et multisupports

1.	MMA	Produit non activé pour l'Usage	3,286
2.	MMA	Présence de flux non converti	940
3.	MMA	Montant du rachat partiel maximum inférieur au montant minimum autorisé	802
4.	MMA	Il existe une demande en cours sur le contrat	472
5.	MMA	Adresse d'envoi de courrier en statut NPAI	471

Les cas d'inéligibilités les plus fréquents à fin octobre



Cas de blocage n°1 PRODUIT NON ACTIVÉ POUR L'USAGE

3 286 cas

Le contrat **n'est pas activé** pour les actes de gestion, **seule la consultation est possible**.

COMMENT JE TRAITE LA DEMANDE ?

- . Je réalise l'acte souhaité par mon client avec mes propres outils.
- . Si mon client a d'autres contrats, je l'informe qu'il peut les consulter sur son espace personnel.

LISTE DES CONTRATS DISPONIBLES EN SELFCARE

Je télécharge >

Disponible dans la boîte à outils sur
<https://tousinfluenceursvie.fr/mma/boite-a-outils/>

Pop In d'inéligibilité



Vous ne pouvez pas réaliser votre opération en ligne.

Les caractéristiques actuelles de votre contrat ne vous permettent pas de réaliser une demande d'opération en ligne. Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter votre conseiller.

Contacter mon conseiller

Retour



Les cas d'inéligibilités les plus fréquents à fin octobre



Cas de blocage n°2 PRESENCE DE FLUX NON CONVERTIS

940 cas

Les **actes de prestation ne sont pas autorisés** en présence de flux entrant et sortant non convertis dans le passé (valeur d'UC non encore connue).

⚠ ACTES INÉLIGIBLES : rachat partiel / Rachat total /Arbitrage

COMMENT JE TRAITE LA DEMANDE ?

- . Je propose à mon client de patienter quelques jours (1 semaine maxi) , le temps que les flux soient convertis, puis de retourner sur son espace client pour réaliser les actes souhaités.
- . J'informe mon client qu'il peut consulter ses contrats sur son espace personnel en attendant la conversion.

Pop In d'inéligibilité



Vous ne pouvez pas réaliser votre opération en ligne.

Les caractéristiques actuelles de votre contrat ne vous permettent pas de réaliser une demande d'opération en ligne. Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter votre conseiller.

[Contacter mon conseiller](#)

[Retour](#)

Les cas d'inéligibilités les plus fréquents à fin octobre



Cas de blocage n°3 MONTANT RACHAT PARTIEL TROP ÉLEVÉ POUR LE MONTANT MINIMUM AUTORISÉ SUR UN CONTRAT

802 cas

Le montant du rachat partiel ne permet pas **d'avoir le montant minimum autorisé** sur un contrat.

-> Le montant minimum sur un contrat assurance vie est de 1000 €.

 **ACTES INÉLIGIBLES**: rachat partiel

COMMENT JE TRAITE LA DEMANDE ?

. J'explique à mon client que le montant minimum autorisé sur son contrat est de 1000€. Aussi le montant de son rachat ne permettra pas de conserver ce montant minimum. Je propose à mon client de diminuer le montant de son rachat partiel.

. Si nécessaire je propose à mon client d'effectuer un rachat total tout en adoptant une posture de défense du portefeuille. Je le questionne pour comprendre ses intentions et m'assurer que le rachat total correspond bien à ses projets. Puis, j'orienté mon client vers son espace personnel pour qu'il réalise le rachat total lui-même en Selfcare (contrat <5k €) ou j'effectue le rachat total pour lui selon le process habituel.

Si mon client détient d'autres contrats, je l'informe des possibilités qu'offre son espace client.

Pop In d'inéligibilité



Vous ne pouvez pas réaliser votre opération en ligne.

Les caractéristiques actuelles de votre contrat ne vous permettent pas de réaliser une demande d'opération en ligne. Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter votre conseiller.

[Contacter mon conseiller](#)

[Retour](#)

Les cas d'inéligibilités les plus fréquents à fin octobre



Cas de blocage n°4 UNE DEMANDE EST EN COURS SUR LE CONTRAT

472 cas

L'acte n'est pas encore enregistré dans le système informatique.

AUCUN ACTE N'EST POSSIBLE

COMMENT JE TRAITE LA DEMANDE ?

. Je propose à mon client de patienter quelques jours (environ 10 jours), le temps que les actes soient enregistrés dans le système informatique, puis de retourner sur son espace client pour réaliser les actes souhaités.

. J'informe mon client qu'il peut consulter ses contrats sur son espace personnel en attendant l'enregistrement de l'acte.



Vous ne pouvez pas réaliser votre opération en ligne.

Vous avez déjà une opération en cours sur votre contrat. Veuillez réessayer ultérieurement ou contacter votre conseiller.

[Contacter mon conseiller](#)

[Retour](#)

Les cas d'inéligibilités les plus fréquents à fin octobre



Cas de blocage n°5 ADRESSE D'ENVOI DE COURRIER EN STATUT NPAI

471 cas

L'adresse postale du client n'est pas à jour dans le CRM ce qui bloque l'ensemble des actes en selfcare.

AUCUN ACTE N'EST POSSIBLE

COMMENT JE TRAITE LA DEMANDE ?

- . Je suis le process habituel de mise à jour d'adresse postale.
- . J'informe mon client qu'il peut consulter ses contrats sur son espace personnel en attendant la mise à jour

Pop In d'inéligibilité

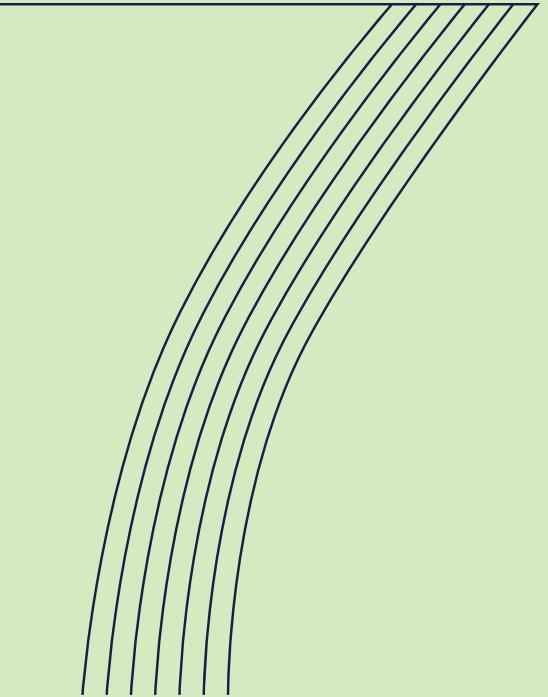


Vous ne pouvez pas réaliser votre opération en ligne.

Pour réaliser votre opération en ligne, nous vous invitons à contacter votre conseiller afin de compléter ou régulariser vos informations personnelles

[Contacter mon conseiller](#)

[Retour](#)



Annexes

Historique des fonctionnalités mises en production



21 mars 2021

Revue de la page de consultation

Versement Ponctuel

- ✓ Monosupport / Multisupport
- ✓ Maximum 10 000€ par versement et maximum 15 000€ sur 1 an glissant (versements en ligne et hors ligne comptabilisés)
- ✓ Répartition des supports en euros et en unité de compte libre ou proportionnelle à l'épargne présente au contrat
- ✓ Ajout UC (conditionné par la saisie d'un code d'authentification (OTP) envoyé par SMS)
- ✓ Paiement RIB connu + Mandat SEPA + 1er versement réalisé en agence
- ✓ Frais de versement fixes à 2%

21 juin 2021

Mise en place du Versement Automatique

- ✓ Monosupport / Multisupport
- ✓ Maximum 10 000€ sur 1 an glissant
- ✓ Répartition des supports en euros et en unité de compte libre ou proportionnelle à l'épargne présente au contrat
- ✓ Ajout UC (conditionné par la saisie d'un code d'authentification envoyé par SMS)
- ✓ Paiement RIB connu + Mandat SEPA + 1er versement réalisé en agence
- ✓ Frais de versement fixes à 2%

25-26 septembre 2021

Refonte design Desktop Consultation / PER/Prévoyance

Rachat Partiel

- ✓ Monosupport / Multisupport ;
- ✓ Maximum 20 000€ par opération ;
- ✓ Répartition libre ou proportionnelle à l'épargne présente au contrat ;
- ✓ Compte bancaire connu / Chèque ;
- ✓ Authentification via Code OTP

Outil vision client

Personne Politiquement Exposée (PPE)

Message qui précise la nature du blocage si le client ne passe pas les contrôles d'éligibilité

* A noter: l'ensemble des opérations en ligne est soumis à des règles d'éligibilité

Historique des fonctionnalités mises en production



27-28 novembre 2021

Développement de la grille de frais dégressifs : au 1er janvier 2022, le client bénéficiera de frais dégressifs en fonction du montant et du pourcentage d'UC investis.

Développement du socle technique de la signature électronique de niveau 1 en préparation de 2022

+ évolutions diverses

21 mars 2022

Arrêt de VA (applicable aux VA mis en place en ligne)

Arbitrage :

- ✓ Contrats Multisupports
- ✓ 50 000 € sur 1 année glissante
- ✓ Devoir de conseil dès le 1er €
- ✓ Frais remonté par le SI (0%, 0,5% ou 0,8%)
(1er arbitrage gratuit – tous canaux confondus)
- ✓ Ajout de Supports
- ✓ Signature électronique

Transverse :

Pilotage GA Selfcare V5
Pilotage GA via Datahub

+ évolutions diverses (ajustement des parcours existants et reliquat des anomalies)

19 juin 2022

✓ Signature électronique sur les actes de Versement simple & Régulier dans le cas d'un DDC contrats Multisupports :

✓ Déclenchements du DDC :
VU 10 000 € inclus à l'acte ou 15 000 € 1 année glissante
VA : Dès le 1er €
Ajout d'un nouveau support

✓ Paiement par CB sur VU Mono-Multi-S
Seuil 5000 €

✓ Ajout de compte bancaire (hors acte de gestion)
Pour les prélèvements et les virements
Validation ou non de l'ajout de compte bancaire sous 10j

Transverse :

Pilotage GA Selfcare V6
+ évolutions diverses (ajustement des parcours existants et reliquat des anomalies)

* A noter: l'ensemble des opérations en ligne est soumis à des règles d'éligibilité

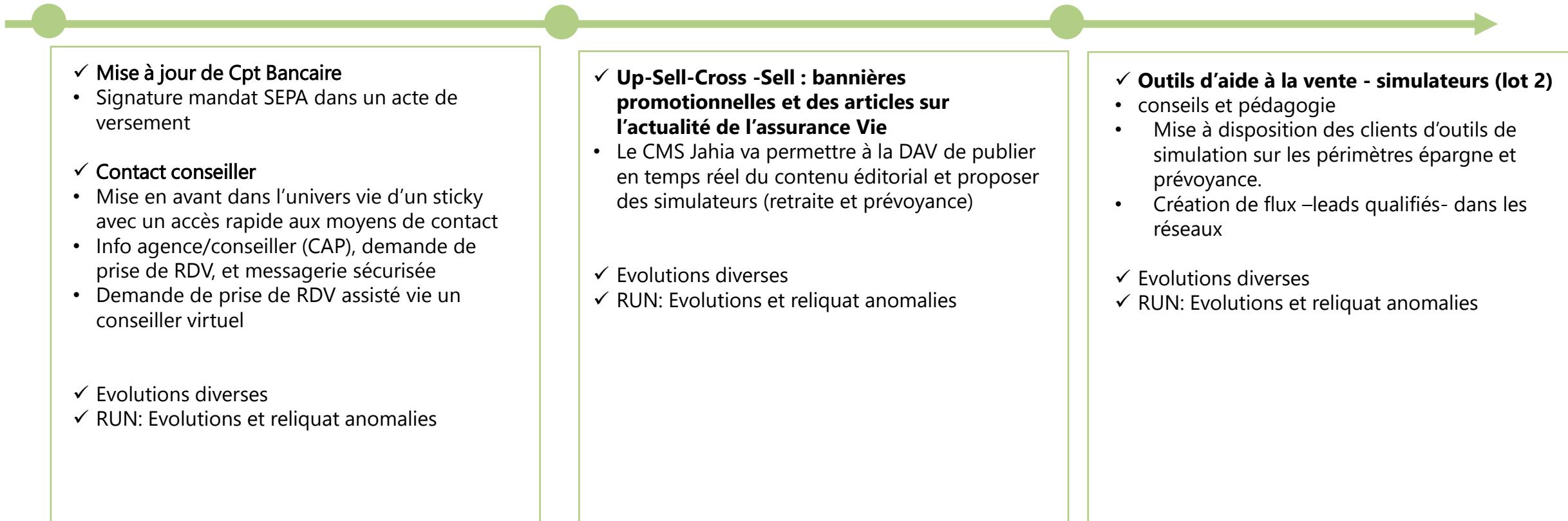
Historique des fonctionnalités mises en production



22 Septembre 2022

26 novembre 2022

27 mars 2023



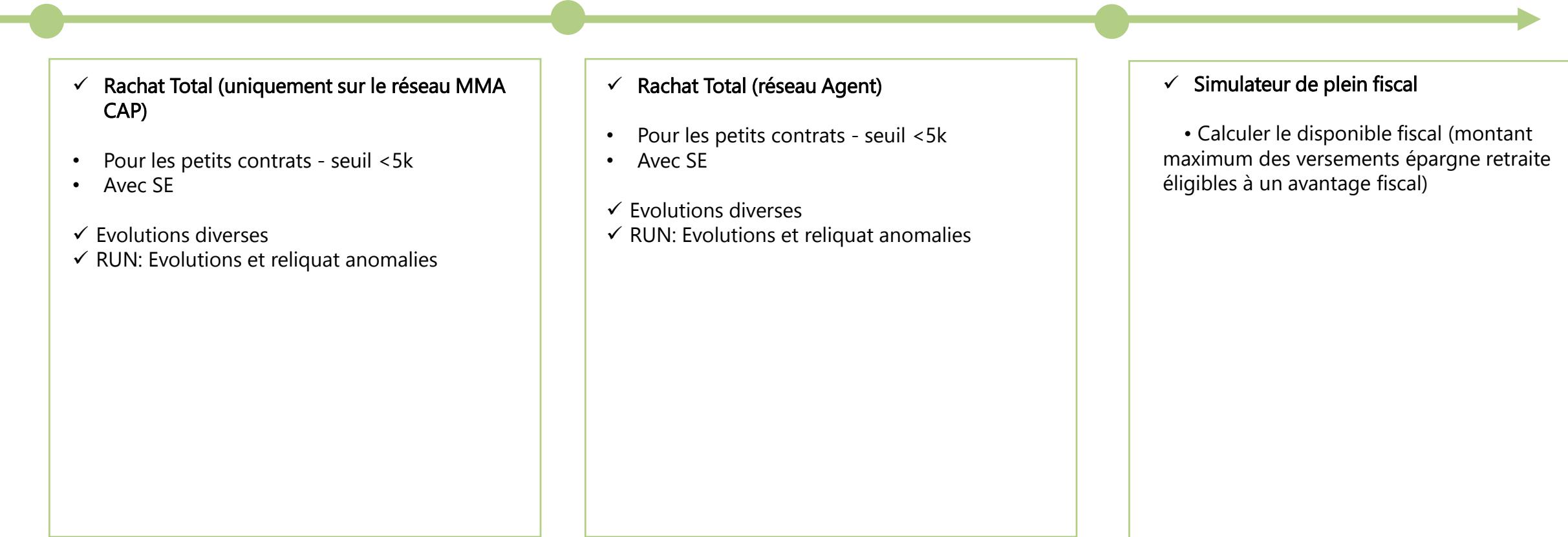
* A noter: l'ensemble des opérations en ligne est soumis à des règles d'éligibilité

Historique des fonctionnalités mises en production

18 juin 2023

Novembre 2023

Juin 2024



* A noter: l'ensemble des opérations en ligne est soumis à des règles d'éligibilité

Historique des fonctionnalités mises en production



Historique des fonctionnalités mises en production

Juin 2025

Septembre 2025



- ✓ Accompagnement et pédagogie des UC lot 2
- Création d'une fiche UC synthétique pour les contrats multisupports

- ✓ IV lot 1 : Qualifiant ESG
- Enrichissement parcours et supports (🌿)

- ✓ KYC : Remédiation données Vie
- Parcours de collecte des données revenus & patrimoine

- ✓ RGAA : RAF : LOT 1 & 2

- ✓ RGAA Lot 3
- Image & couleurs